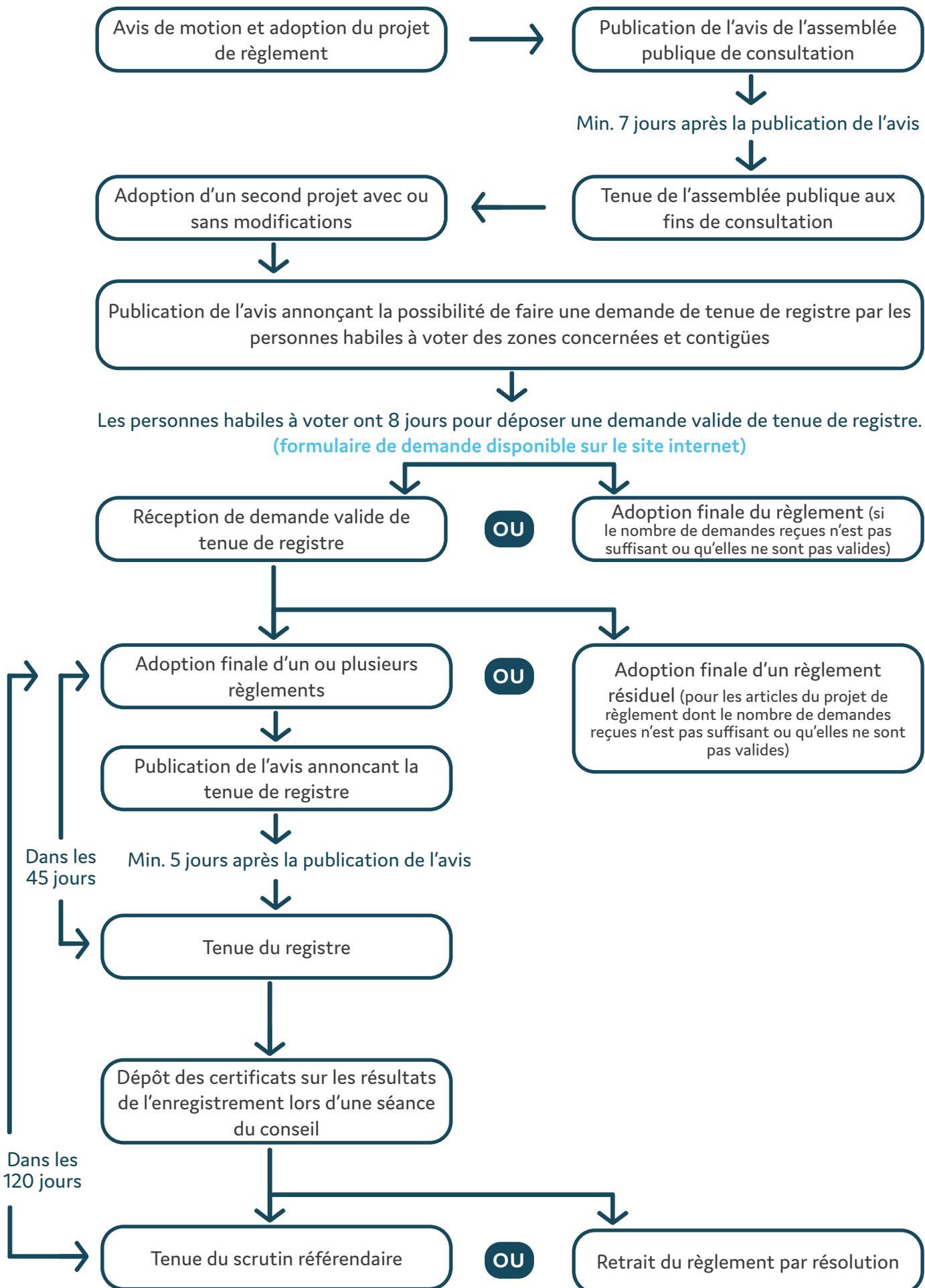


PROCESSUS D'ADOPTION D'UNE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE



À tout moment le conseil municipal peut décider de mettre fin au processus d'adoption d'une modification des règlements d'urbanisme.

Veuillez noter que ce schéma a été produit par la Municipalité de Saint-Donat dans un objectif de vulgarisation des étapes du processus d'adoption réglementaire. Ceci ne constitue pas une obligation en vertu de la Loi.